

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : DELPECH 1456 21.05.19

Le 21/05/2019



Bien : **Maison individuelle Type 5 + Hangar**
Adresse : **60 impasse du 11 novembre 1918
31620 CÉPET**
Numéro de lot : **Non Communiqué**
Référence Cadastrale : **Non Communiquée**

PROPRIETAIRE

Madame DELPECH Claudie
60 impasse du 11 novembre 1918
31620 CÉPET



DEMANDEUR

Madame DELPECH Claudie
60 impasse du 11 novembre 1918
31620 CÉPET

Date de visite : **21/05/2019**
Opérateur de repérage : **BERREBI Pascal**

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

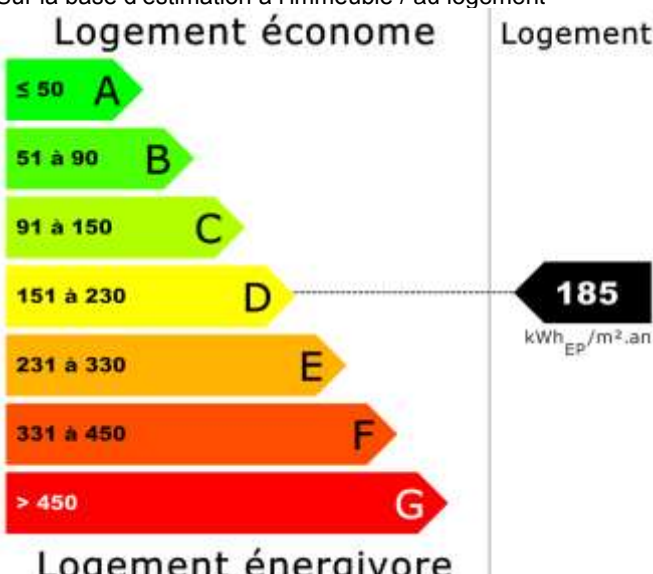
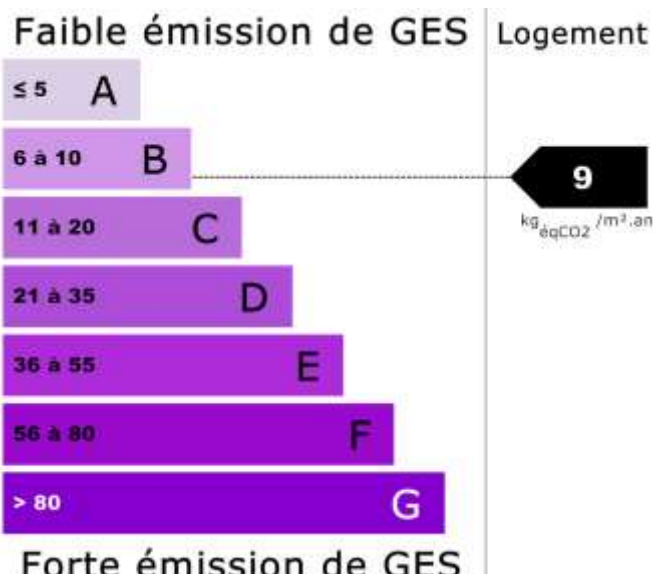
A INFORMATIONS GENERALES	
Date du rapport : 21/05/2019 N° de rapport : DELPECH 1456 21.05.19 Valable jusqu'au : 20/05/2029 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison individuelle + Hangar Année de construction : 1988 Surface habitable : 138 m² environ	Diagnostiqueur : BERREBI Pascal Signature :  
Adresse : 60 impasse du 11 novembre 1918 31620 CÉPET INSEE : 31136 Etage : / N° de Lot : Non communiqué	Référence ADEME : 1931V1006209Q
Propriétaire : Nom : Madame DELPECH Claudie Adresse : 60 impasse du 11 novembre 1918 31620 CÉPET	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : / Adresse : /

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Bois 922 Electrique 6 621	18 003	951,00 €
Eau chaude sanitaire	Electrique 2 930	7 559	321,00 €
Refroidissement	/	/	/
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Electrique 9 551 Bois 922	Electrique 24 640 Bois 922	1 505,00 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation conventionnelle : 185 kWh_{EP}/m².an Sur la base d'estimation à l'immeuble / au logement*	Estimation des émissions : 9 kg_{eqCO2}/m².an
 <p>Logement économe</p> <p>Logement</p> <p>Logement énergivore</p>	 <p>Faible émission de GES</p> <p>Logement</p> <p>Forte émission de GES</p>

* rayer la mention inutile

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS**C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT****TYPE(S) DE MUR(S)**

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Briques creuses	78,03	Extérieur	20	Epaisseur : 6 cm (équivalent)
Mur 2	Blocs béton creux	46,13	Extérieur	25	Epaisseur : 6 cm

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Dalle béton	86	Combles perdus	Epaisseur : 25 cm (extérieure)

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	38	Vide-sanitaire	Résistance : 2 m ² .K/W (intérieure)
Plancher 2	Dalle béton	52	Terre-plein	Non isolé

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Métallique Vitrée simple vitrage	2,15	Extérieur	/	/
Fenêtre 1	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	3,09	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	1,68	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 3	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	1,95	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 4	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	1,95	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 5	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	1,2	Extérieur	Oui	Non

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 6	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	,48	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 7	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	1,95	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 8	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	1,95	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 9	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	1,95	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 10	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	1,95	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 11	Portes-fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - simple vitrage vertical	4,88	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 12	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 6 mm)	1,18	Extérieur	Oui	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Panneau rayonnant électrique NFC (inertie)	Electrique	/	96,03%	Non	/	Non requis	Individuel
Convecteur électrique NFC	Electrique	/	94,05%	Non	1988	Non requis	Individuel
Insert bois	Bois	/	50,16%	Non	1988	Non requis	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Panneau rayonnant électrique NFC (inertie) (surface chauffée : 38 m ²)
Convecteur électrique NFC (surface chauffée : 100 m ²)
Soufflage d'air chaud

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3	DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE
------------	---

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique	/	66,41%	Non	2005	Non requis	Individuel

C.4	DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION
------------	---

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminé e sans trappe
Ventilation mécanique auto réglable après 1982	Non	Non

C.5	DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES
------------	--

Type d'installation	Production d'énergie (kWh _{EP} /m ² .an)
Insert bois	6,68
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	6,68

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m ² .an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Recommandation1	Isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Ud < 1,7 W/m ² .K. En maison individuelle ce dréidit d'impôt ne s'applique que si cette installation s'accompagne d'au moins une autre action de travaux parmi plusieurs catégories selon les textes en vigueur.)	179	€€€	★	🌱	30
Recommandation2	Remplacement des fenêtres ou portes-fenêtres en vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤ 1,3 W/m ² .K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m ² .K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. En maison individuelle ce crédit d'impôt ne s'applique que si cette installation s'accompagne d'au moins une autre action de travaux parmi plusieurs catégories selon les textes en vigueur.)	158	€€€€	★★★★	🌱	/
Recommandation3	Installation d'une pompe à chaleur air / air réversible.	119	€€€	★★★★★	🌱🌱🌱	/
Recommandation4	Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, pompe à chaleur thermodynamique hors air / air de COP ≥ 2,2 selon le référentiel de la norme d'essai EN 255-3)	159	€€€	★★	🌱🌱	30
Recommandation5	Installation d'une VMC hygroréglable type B	168	€€	★★	🌱🌱🌱	/

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	🌱🌱🌱🌱 : moins de 5ans 🌱🌱🌱 : de 5 à 10 ans 🌱🌱 : de 10 à 15 ans 🌱 : plus de 15 ans

Commentaires :

Néant

Diagnostic de performance énergétique – logement (6-T)

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature



Etablissement du rapport :

Fait à **PECHBONNIEU** le **21/05/2019**

Cabinet : **DIAG OCCIMMO**

Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCES**

N° de police : **151694356**

Date de validité : **31/10/2019**

Date de visite : **21/05/2019**

Nom du responsable : **BERREBI Pascal**

Le présent rapport est établi par **BERREBI Pascal** dont les compétences sont certifiées par : **QualiXpert**

17 rue Borrel 81100 CASTRES

N° de certificat de qualification : **C2422** Date d'obtention : **19/12/2016**

Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**

Référence du logiciel validé : Analysimmo DPE 3CL-2012	Référence du DPE : 1931V1006209Q
---	---

Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	31 - Haute Garonne
	Altitude	126 m
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	1988
	Surface habitable	138 m ² environ
	Nombre de niveaux	1,5
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Mur 1 : Briques creuses, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m ²) : 78,03, U (W/m ² K) : 0,5, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Epaisseur de l'isolant : 6 cm Mur 2 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 25, Surface (m ²) : 46,13, U (W/m ² K) : 0,52, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Epaisseur de l'isolant : 6 cm
	Caractéristiques des planchers	Plancher 1 : Dalle béton, Surface (m ²) : 38, U (W/m ² K) : 0,5, Donne sur : Vide-sanitaire, Coefficient de réduction des déperditions : 0,8, Inertie lourde, Isolation thermique par l'intérieur, Résistance de l'isolant : 1,5 m ² K/W Plancher 2 : Dalle béton, Surface (m ²) : 52, U (W/m ² K) : 0,35, Donne sur : Terre-plein, Périmètre sur terre plein (m) : 29, Surface sur terre plein (m ²) : 52, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde
	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 : Dalle béton, Surface (m ²) : 86, U (W/m ² K) : 0,15, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 0,95, Isolation thermique par l'extérieur, Epaisseur de l'isolant : 25 cm
	Caractéristiques des baies	Fenêtre 1 : U (W/m ² K) = 2,5, Surface (m ²) : 3,09, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 6 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm), , Fenêtre 2 : U (W/m ² K) = 2,7, Surface (m ²) : 1,68, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 6 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, , Obstacles d'environnement non homogène

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Fenêtre 3 : U (W/m²K) = 2,7, Surface (m²) : 1,95, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 6 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, , Obstacles d'environnement non homogène

Fenêtre 4 : U (W/m²K) = 2,5, Surface (m²) : 1,95, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 6 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22 mm), ,

Fenêtre 5 : U (W/m²K) = 2,7, Surface (m²) : 1,2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 6 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, ,

Fenêtre 6 : U (W/m²K) = 3,2, Surface (m²) : 0,48, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 6 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 7 : U (W/m²K) = 2,5, Surface (m²) : 1,95, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 6 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22 mm), ,

Fenêtre 8 : U (W/m²K) = 2,5, Surface (m²) : 1,95, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 6 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22 mm), ,

Fenêtre 9 : U (W/m²K) = 2,5, Surface (m²) : 1,95, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 6 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier ≥ 22 mm), ,

Fenêtre 10 : U (W/m²K) = 2,5, Surface (m²) : 1,95, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 6 mm,

		Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier \geq 22mm), , Fenêtre 11 : U (W/m ² K) = 4,6, Surface (m ²) : 4,88, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres sans ouverture possible, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, , Fenêtre 12 : U (W/m ² K) = 2,5, Surface (m ²) : 1,18, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 6 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : Persienne coulissante PVC et volet battant bois, (épaisseur tablier \geq 22mm), ,
	Caractéristiques des portes	Porte 1 : U (W/m ² K) = 5,8, Surface (m ²) : 2,15, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : Vitrée simple vitrage, Type de menuiserie : Métallique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm
	Caractéristiques des ponts thermiques	Total des liaisons Plancher bas - Mur : 38,91 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 60,19 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 39,64 m Total des liaisons Refend - Mur : 0 m Total des liaisons Menuiseries - Mur : 71,73001 m
Systèmes	Caractéristiques de la ventilation	Ventilation mécanique auto réglable après 1982
	Caractéristiques du chauffage	Panneau rayonnant électrique NFC (inertie) ;, Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité Type d'installation : Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) : Panneau rayonnant électrique NFC, Surface chauffée : 38 m ² , Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Par pièce avec minimum de température Convecteur électrique NFC ;, Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 21/05/1988 Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) : Convecteur électrique NFC, Surface chauffée : 100 m ² , Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Par pièce avec minimum de température Insert bois ;, Type d'énergie : Bois, Type de combustible : Bûches, Date de fabrication : 21/05/1988 Type d'installation : Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint, En appoint Emetteur(s) associé(s) : Soufflage d'air chaud, Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Absent
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical : , Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 21/05/2005, Présence d'un ballon d'accumulation de 150 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées non contiguës, installation individuelle

	Caractéristiques de la climatisation	Néant
--	---	-------

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles : Les variations climatiques hivernales du lieu (différences importantes selon les années et les localités), Le taux d'occupation, Usages pris en compte, Défauts de conception, Tarifs des énergies...

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison individuelle + Hangar	Escalier : /
Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)	Bâtiment : /
Nombre de Locaux : 5	Porte : /
Etage : /	
Numéro de Lot : Non Communiqué	Propriété de: Madame DELPECH Claudie
Référence Cadastre : Non Communiquée	60 impasse du 11 novembre 1918
Date du Permis de Construire : Non communiquée	31620 CÉPET
Adresse : 60 impasse du 11 novembre 1918	
31620 CÉPET	


A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : Madame DELPECH Claudie	Documents fournis : Néant
Adresse : 60 impasse du 11 novembre 1918	
31620 CÉPET	Moyens mis à disposition : Néant
Qualité : Propriétaire	

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : DELPECH 1456 21.05.19 A	Date d'émission du rapport : 22/05/2019
Le repérage a été réalisé le : 21/05/2019	Accompagnateur : Le propriétaire
Par : BERREBI Pascal	Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyse pour le Bâtiment Sud-Ouest
N° certificat de qualification : C2422	Adresse laboratoire : Chemin des Maures F 33300 GRADIGNAN
Date d'obtention : 11/10/2016	Numéro d'accréditation :
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle : GAN ASSURANCES
QualiXpert	Adresse assurance : Centre Commercial Belbèze 31240 SAINT-JEAN
17 rue Borrel	N° de contrat d'assurance : 151694356
81100 CASTRES	Date de validité : 31/10/2019
Date de commande : 17/05/2019	

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport : 22/05/2019
	Fait à PECHBONNIEU le 22/05/2019
	Cabinet : DIAG OCCIMMO
	Nom du responsable : BERREBI Pascal
	Nom du diagnostiqueur : BERREBI Pascal

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE.....	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	9
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	9
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	9
COMMENTAIRES	9
ELEMENTS D'INFORMATION	9
ANNEXE 1 – CROQUIS.....	11
ATTESTATION(S)	13

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 21/05/2019

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

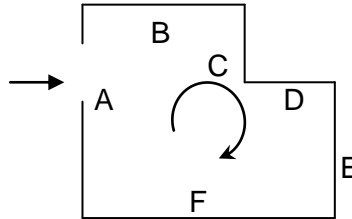
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Hall	RDC	OUI	
2	Cuisine	RDC	OUI	
3	Séjour	RDC	OUI	
4	Dégagement n°1	1er	OUI	
5	Salle d'eau	1er	OUI	
6	WC n°1	1er	OUI	
7	Chambre n°1	1er	OUI	
8	Chambre n°2	1er	OUI	
9	Chambre n°3	1er	OUI	
10	Combles perdus	Sans	OUI	
11	Dégagement n°2	E/S	OUI	
12	Cellier	E/S	OUI	
13	WC n°2	E/S	OUI	
14	Salon	E/S	OUI	
15	Buanderie	E/S	OUI	
16	Vide-sanitaire	1er SS	OUI	
17	Façades extérieures	Sans	OUI	
18	Terrasse	non bâti	OUI	
19	Atelier	RDJ	OUI	
20	Cabanon	RDJ	OUI	
21	Hangar	RDJ	OUI	
22	Poulaillé	RDJ	OUI	
23	Appentis	non bâti	OUI	
24	Jardin	non bâti	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Hall	RDC	Murs		Papier peint
			Plafond		Hourdis plâtre
			Plancher		Carrelage
			Plinthes		Carrelage
			Porte n°1 - Huisserie de porte		Métal
			Porte n°1 - Porte		Métal
			Escalier n°1 - Ensemble des marches		Bois
Escalier n°1 - Main-courante		Bois			
2	Cuisine	RDC	Murs		Papier peint/Faïence
			Plinthes		Carrelage
			Plafond		Hourdis plâtre
			Plancher		Carrelage
			Porte n°1 - Huisserie de porte		Bois
			Porte n°1 - Porte		Bois
			Fenêtre n°1 - Fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Huisserie de fenêtre		Bois
3	Séjour	RDC	Fenêtre n°1 - Volets		Bois
			Fenêtre n°1 - Fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Huisserie de fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Volets		Bois
			Murs		Papier peint
			Plafond		Hourdis plâtre
			Plancher		Carrelage
			Plinthes		Carrelage
4	Dégagement n°1	1er	Porte n°1 - Huisserie de porte		Bois
			Porte n°1 - Porte		Bois
			Murs		Papier peint
			Plafond		Hourdis plâtre
			Plancher		Carrelage
			Plinthes		Carrelage
5	Salle d'eau	1er	Placard		Portes métal + étagères bois
			Garde-corps		Bois
			Fenêtre n°1 - Fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Huisserie de fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Volets		Bois
			Murs		Faïence
			Plafond		Hourdis plâtre
			Plancher		Carrelage
6	WC n°1	1er	Porte n°1 - Huisserie de porte		Bois
			Porte n°1 - Porte		Bois
			Fenêtre n°1 - Fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Huisserie de fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Garde-corps		Grille
			Murs		Papier peint
			Plafond		Hourdis plâtre
			Plancher		Carrelage
7	Chambre n°1	1er	Plinthes		Carrelage
			Porte n°1 - Huisserie de porte		Bois
			Porte n°1 - Porte		Bois
			Fenêtre n°1 - Fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Huisserie de fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Volets		Bois
			Murs		Papier peint
			Plafond		Hourdis plâtre
8	Chambre n°2	1er	Plancher		Parquet bois
			Plinthes		Bois
			Fenêtre n°1 - Fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Huisserie de		Bois

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			fenêtre		
			Fenêtre n°1 - Volets		Bois
			Murs		Papier peint
			Plafond		Hourdis plâtré
			Plancher		Parquet bois
			Plinthes		Bois
			Porte n°1 - Huisserie de porte		Bois
9	Chambre n°3	1er	Porte n°1 - Porte		Bois
			Fenêtre n°1 - Fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Huisserie de fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Volets		Bois
			Murs		Papier peint
			Plafond		Hourdis plâtré
			Plancher		Moquette
			Plinthes		Bois
10	Combles perdus	Sans	Porte n°1 - Huisserie de porte		Bois
			Porte n°1 - Porte		Bois
			Plancher		Béton/laine minérale
			Charpente		Traditionnelle bois
11	Dégagement n°2	E/S	Murs		Briques
			Toiture		Tuiles
			Murs		Papier peint
			Plafond		Hourdis plâtré
			Plancher		Carrelage
12	Cellier	E/S	Plinthes		Carrelage
			Murs		Briques/Placo
			Plafond		Hourdis briques
			Plancher		Carrelage
13	WC n°2	E/S	Porte n°1 - Huisserie de porte		Bois
			Porte n°1 - Porte		Bois
			Murs		Papier peint
			Plafond		Hourdis plâtré
			Plancher		Carrelage
14	Salon	E/S	Plinthes		Carrelage
			Murs		Papier peint
			Plafond		Hourdis plâtré
			Plancher		Carrelage
			Fenêtre n°1 - Volets		Bois
			Fenêtre n°1 - Fenêtre		Bois
15	Buanderie	E/S	Fenêtre n°1 - Huisserie de fenêtre		Bois
			Fenêtre n°1 - Fenêtre		Bois/Métal
			Fenêtre n°1 - Volets		Bois
			Murs		Plâtre peint
			Plafond		Hourdis plâtré
			Plancher		Carrelage
			Plinthes		Carrelage
			Porte n°1 - Huisserie de porte		Bois
16	Vide-sanitaire	1er SS	Porte n°1 - Porte		Bois
			Sol		Terre
			Murs		Parpaings
17	Façades extérieures	Sans	Plafond		Hourdis parpaings
			Murs		Enduit crépi/Débords de toit en lambris bois et solives bois
18	Terrasse	non bâti	Equipements		Chéneaux et descentes zinc
19	Atelier	RDJ	Plancher		Carrelage/balustres et rampes en ciment
			Murs		briques
			Plafond		Voliges bois sur solives bois
			Volet		Béton
			Porte n°1 - Porte		Bois
					Métal

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Toiture		Plaques pvc
			Murs		briques
20	Cabanon	RDJ	Plafond		Voliges bois sur solives bois
			Plancher		Béton
			Portes n°1 - Portes		Bois
			Toiture		Tuiles
			Stock de bois		
21	Hangar	RDJ	Murs		Parpaings
			Charpente		Métallique
			Plancher		Béton
			Porte n°1 - Porte		Métal
			Toiture		Bac acier
22	Poulaillé	RDJ	Murs		Parpaings
			Toiture		Tôles ondulées
			Plancher		Béton
			Porte n°1 - Porte		Métal
23	Appentis	non bâti	Structure		Métal
			Toiture		Plaques métalliques
24	Jardin	non bâti	Sol		Herbeux/Arborés/Haie d'arbustes/Stock de bois/Allée de gravier/Allée de pierres naturelles
			Sol		Trottoirs béton/Portail métal/Verrière

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	

COMMENTAIRES

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, Lambris, panneaux de bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément, n'ont pu être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage et éléments inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés et les sous faces de planchers n'ont pas pu être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction.

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées

DELPECH 1456 21.05.19 A

9/14

DIAG OCCIMMO

19 rue d'Espagne 31140 PECHBONNIEU / Sarl au capital de 3000 € / Siret : 814594776 00019
Tél : 06 36 36 86 41 Fax : 09 58 95 67 54 E-mail : diag.occimmo@gmail.com Site web : www.diag-occimmo.fr

pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	DELPECH 1456 21.05.19			Adresse de l'immeuble :	60 impasse du 11 novembre 1918 31620 CÉPET
N° planche :	1/2	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	RDC/Demi-niveau supérieur

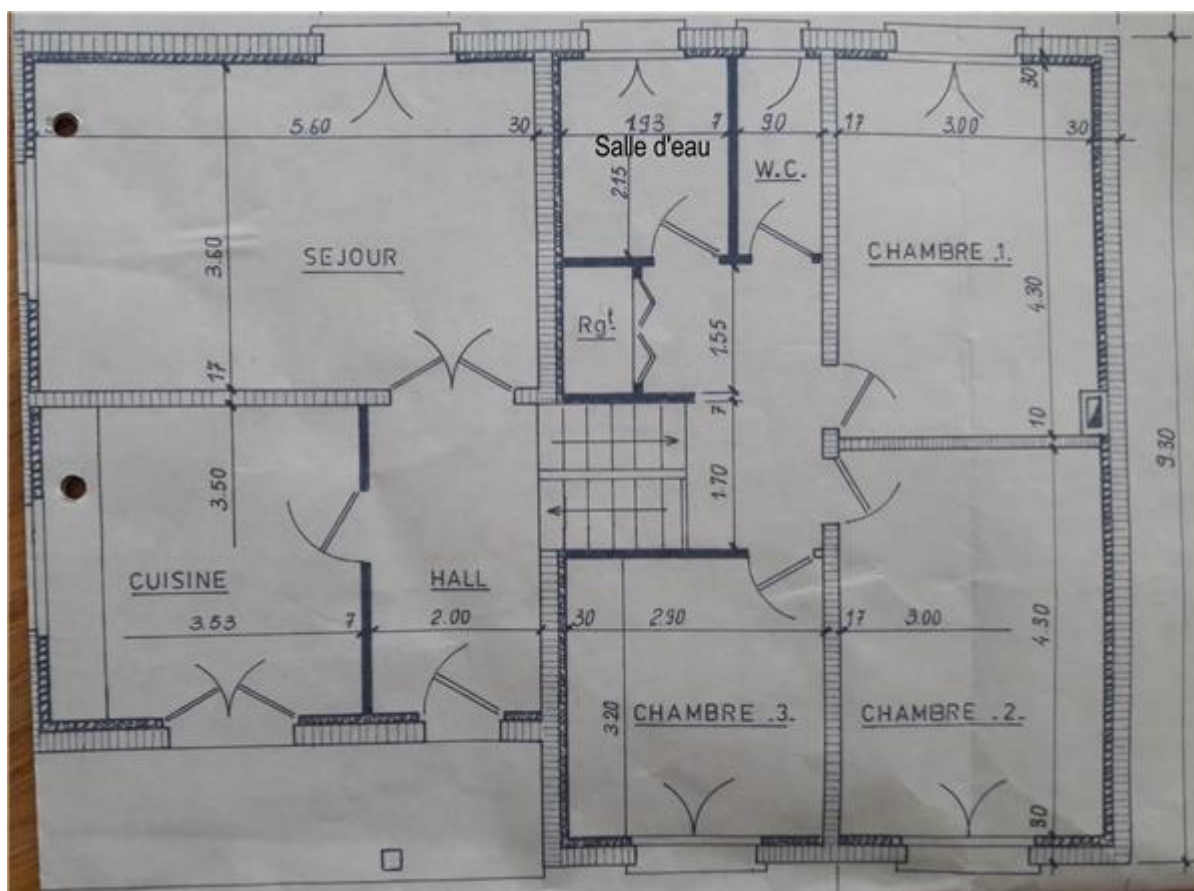
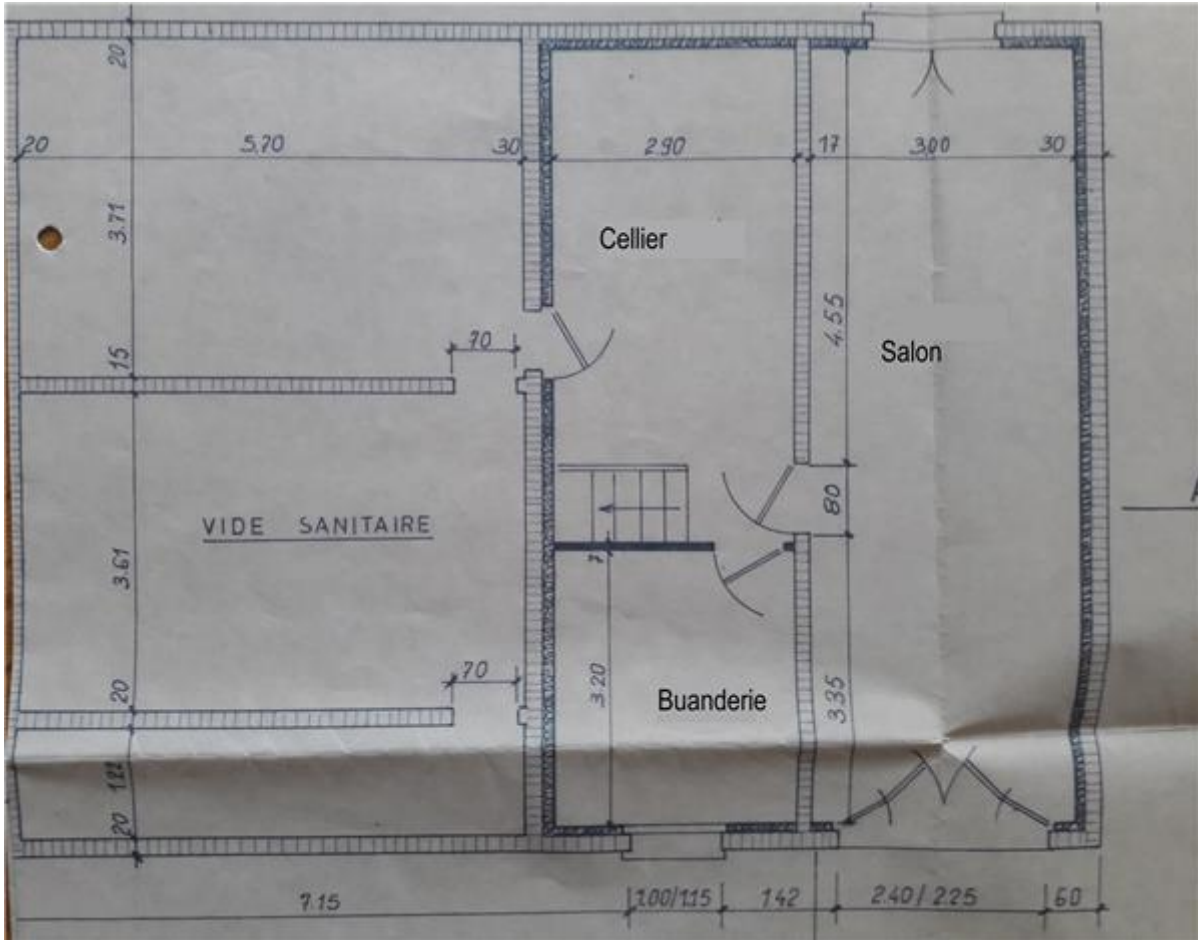


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	60 impasse du 11 novembre 1918 31620 CÉPET
N° dossier :	DELPECH 1456 21.05.19				
N° planche :	2/2	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Demi-niveau inférieur et vide sanitaire



ATTESTATION(S)



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DES EXPERTS EN DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, GAN ASSURANCES IARD, dont le Siège Social est
situé : 8-10 rue d'Astorg, 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

NOM	: SARL DIAG OCCIMMO
ADRESSE (ou Siège Social)	: 19 Rue d'Espagne – 31140 PECHBONNIEU

Est assuré(e) par la police d'assurance n° : **151 694 356**
garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle encourue dans le cadre de ses
activités.

Cette police est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en
France et notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques
certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées
de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/11/2018 au 31/10/2019 à 24 heures.
Elle ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager la Compagnie
en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance
auquel elle se réfère.

Fait à Saint-Jean, le 02/11/2018
POUR LA COMPAGNIE

Gan Assurances.
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE: 6512Z
Siège social: 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél.: 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR): 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances: 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail: reclamation@gan.fr

3070-10536-0920 01

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat N° C2422

Monsieur Pascal BERREBI

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre II du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 06/01/2017 au 05/01/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Amiante sans mention	Certificat valable Du 11/10/2016 au 10/10/2021	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 25/11/2016 au 24/11/2021	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 19/12/2016 au 18/12/2021	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 28/10/2016 au 27/10/2021	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mardi 27 juin 2017

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P 10

LCC 17, rue Borrel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 92 87 - www.qualixpert.com
SARL au capital de 3000 € - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments**

Désignation du ou des lots de copropriété : Maison individuelle + Hangar	Descriptif du bien : Maison individuelle de 5 pièces + Hangar, construit(e) en 1988
Adresse : 60 impasse du 11 novembre 1918 31620 CÉPET	Encombrement constaté : Néant
Nombre de Pièces : 5	Situation du lot ou des lots de copropriété
Numéro de Lot : Non Communiqué	Etage : /
Référence Cadastre : Non Communiquée	Bâtiment : /
Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.	Porte : /
	Escalier : /
	Mitoyenneté : NON Bâti : OUI
	Document(s) joint(s) : Néant

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Madame DELPECH Claudie**
Qualité : **Propriétaire**
Adresse : **60 impasse du 11 novembre 1918
31620 CÉPET**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom : /
Qualité : /
Adresse : /

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Le propriétaire**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **BERREBI Pascal**
Raison sociale et nom de l'entreprise :
EURL DIAG OCCIMMO
Adresse : **19 rue d'Espagne 31140 PECHBONNIEU**
N° siret : **814594776 00019**
N° certificat de qualification : **C2422**
Date d'obtention : **06/01/2017**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QualiXpert**
17 rue Borrel
81100 CASTRES

Organisme d'assurance professionnelle : **GAN ASSURANCES**

N° de contrat d'assurance : **151694356**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/10/2019**

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
1er SS		
Vide-sanitaire	Sol - Terre	Absence d'indice.
	Murs - Parpaings	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis parpaings	Absence d'indice.
RDC		
Hall	Murs - Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie de porte - Métal	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Métal	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Ensemble des marches - Bois	Absence d'indice.
	Escalier n°1 Main-courante - Bois	Absence d'indice.
Cuisine	Murs - Papier peint/Faïence	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Huisserie de fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois	Absence d'indice.
Séjour	Fenêtre n°1 Fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Huisserie de fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Bois	Absence d'indice.
RDJ		
Atelier	Murs - briques	Absence d'indice.
	Plafond - Voliges bois sur solives bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Volet - Bois	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°1 Porte - Métal	Absence d'indice.
	Toiture - Plaques pvc	Absence d'indice.
Cabanon	Murs - briques	Absence d'indice.
	Plafond - Voliges bois sur solives bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Portes n°1 Portes - Bois	Absence d'indice.
	Toiture - Tuiles	Absence d'indice.
	Stock de bois	Absence d'indice.
Hangar	Murs - Parpaings	Absence d'indice.
	Charpente - Métallique	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Métal	Absence d'indice.
	Toiture - Bac acier	Absence d'indice.
Poulaillé	Murs - Parpaings	Absence d'indice.
	Toiture - Tôles ondulées	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Métal	Absence d'indice.
Sans		
Combles perdus	Plancher - Béton/laine minérale	Absence d'indice.
	Charpente - Traditionnelle bois	Absence d'indice.
	Murs - Briques	Absence d'indice.
	Toiture - Tuiles	Absence d'indice.
Façades extérieures	Murs - Enduit crépi/Débords de toit en lambris bois et solives bois	Absence d'indice.
	Equipements - Chéneaux et descentes zinc	Absence d'indice.
E/S		
Dégagement n°2	Murs - Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Cellier	Murs - Briques/Placo	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis briques	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Bois	Absence d'indice.
WC n°2	Murs - Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°1 Porte - Bois	Absence d'indice.
Salon	Fenêtre n°1 Fenêtre - Bois/Métal	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Huisserie de fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Buanderie	Fenêtre n°1 Fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Huisserie de fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Plâtre peint	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Bois	Absence d'indice.
1er		
Dégagement n°1	Murs - Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Placard - Portes métal + étagères bois	Absence d'indice.
	Garde-corps - Bois	Absence d'indice.
Salle d'eau	Fenêtre n°1 Fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Huisserie de fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Faïence	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Bois	Absence d'indice.
WC n°1	Fenêtre n°1 Fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Huisserie de fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Garde-corps - Grille	Absence d'indice.
	Murs - Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Bois	Absence d'indice.
Chambre n°1	Fenêtre n°1 Fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Huisserie de fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Bois	Absence d'indice.
Chambre n°2	Fenêtre n°1 Fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Huisserie de fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Parquet bois	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Bois	Absence d'indice.
Chambre n°3	Fenêtre n°1 Fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Huisserie de fenêtre - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Hourdis plâtré	Absence d'indice.
	Plancher - Moquette	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Porte - Bois	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

non bâti		
Terrasse	Plancher - Carrelage/balustres et rampes en ciment	Absence d'indice.
Appentis	Structure - Métal	Absence d'indice.
	Toiture - Plaques métalliques	Absence d'indice.
Jardin	Sol - Herbeux/Arborés/Haie d'arbustes/Stock de bois/Allée de gravier/Allée de pierres naturelles	Absence d'indice.
	Sol - Trottoirs béton/Portail métal/Verrière	Absence d'indice.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
Néant

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
L'intervention a été effectuée sans démolition de murs, de faux plafonds, de doubles cloisons, sans dépose de parquet, plinthes, revêtements aux murs, au sol et au plafond, sans déplacement de mobilier lourd et fragile, sans démontage de mobiliers fixes, cuisines aménagées, bibliothèques) et sans sondage des abouts de solives car intégrés dans les murs.

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES
<p>1. examen visuel des parties visibles et accessibles :</p> <p>Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.</p> <p>Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;</p> <p>Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;</p> <p>Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).</p> <p>2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :</p> <p>Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.</p> <p>L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.</p> <p>3. Matériel utilisé :</p> <p>Poinçon, échelle, lampe torche...</p>

H CONSTATATIONS DIVERSES
Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction
NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS
Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **21/11/2019**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

DIAG OCCIMMO
19 rue d'Espagne 31140 Pechbonnieu
Sarl au capital de 3000 Euros
Siret 814 594 776 000 19
Tél 06 36 36 86 41 Fax 09 58 95 67 54

Référence : **DELPECH 1456 21.05.19 T**

Fait à : **PECHBONNIEU** le : **22/05/2019**

Visite effectuée le : **21/05/2019**

Durée de la visite : **1 h 30 min**

Nom du responsable : **BERREBI Pascal**

Opérateur : Nom : **BERREBI**

Prénom : **Pascal**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

DELPECH 1456 21.05.19 T

7/10

DIAG OCCIMMO

19 rue d'Espagne 31140 PECHBONNIEU / Sarl au capital de 3000 € / Siret : 814594776 00019
Tél : 06 36 36 86 41 Fax : 09 58 95 67 54 E-mail : diag.occimmo@gmail.com Site web : www.diag-occimmo.fr

DOCUMENTS ANNEXES

Document 1

ORDRE DE MISSION

Date de Commande : 17/05/2019

N° de Dossier : DELPECH 1456 21.05.19

RENDEZ VOUS

Date du RDV : 21/05/2019

Heure du RDV : 14:00

LIEU DE L'INTERVENTION

Nature du bien : **Maison individuelle + Hangar**Nombre de pièces : **5**

Immeuble : /

Bâtiment : Escalier : /

Adresse : **60 impasse du 11 novembre 1918**

Porte : /

Etage : /

Date du permis de construire : **Non communiquée**Code Postal : **31620** Ville : **CÉPET**

Annexes : Cave lot n° : /

Lot n° : **Non Communiqué**

Garage lot n° : /

Référence Cadastre : **Non Communiquée**

Autres Lots :

TYPE DE PRESTATION

Prestations : **Constat Amiante - Avant vente**
DPE - Maison individuelle (Vente)
ERP

Etat Termite
Diagnostic Electrique avant vente 2017

Tarif Total :

(le tarif annoncé est hors prélèvements éventuellement effectués)

PROPRIETAIRE

Propriétaire : **Madame DELPECH Claudie**

Téléphone :

Immeuble : /

Portable : **06.88.96.80.09**Adresse : **60 impasse du 11 novembre 1918**

Signature du propriétaire :

Code Postal : **31620**Ville : **CÉPET**

OPERATEUR

Nom : **BERREBI Pascal**Police d'Assurance : **151694356**, expire le : **31/10/2019**Société : **DIAG OCCIMMO**Adresse : **19 rue d'Espagne**

Signature de l'opérateur:

Code Postal : **31140**Ville : **PECHBONNIEU**

DONNEUR D'ORDRE

ACCOMPAGNATEUR

Nom : **Madame DELPECH Claudie**Nom : **Le propriétaire**Qualité : **Propriétaire**

Signature de l'accompagnateur :

Adresse : **60 impasse du 11 novembre 1918 31620 CÉPET**Téléphone : **06.88.96.80.09**

NOTAIRE

Nom :

Nom du représentant :

Adresse :

Date de signature :

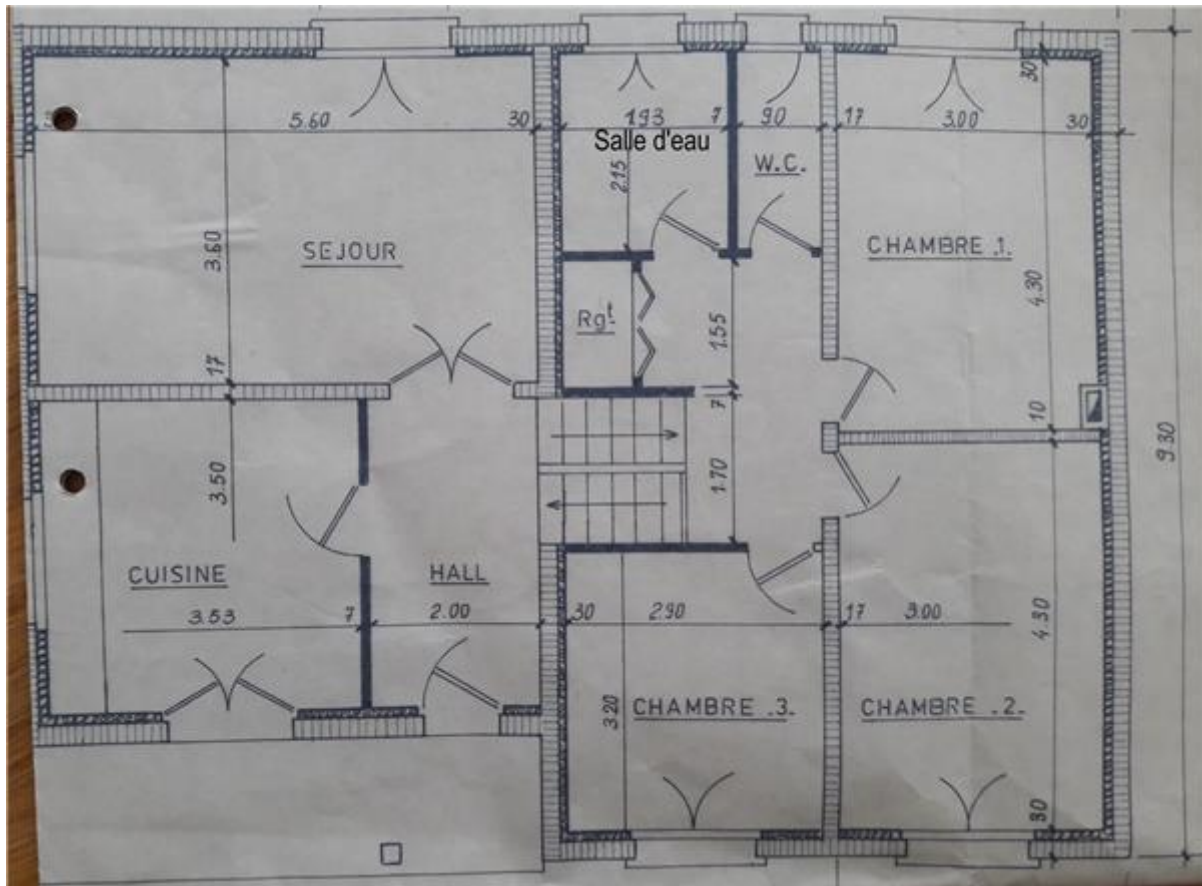
Téléphone :

COMMENTAIRES SUR LA PRESTATION

Contact sur place : **Le propriétaire**
Vente.

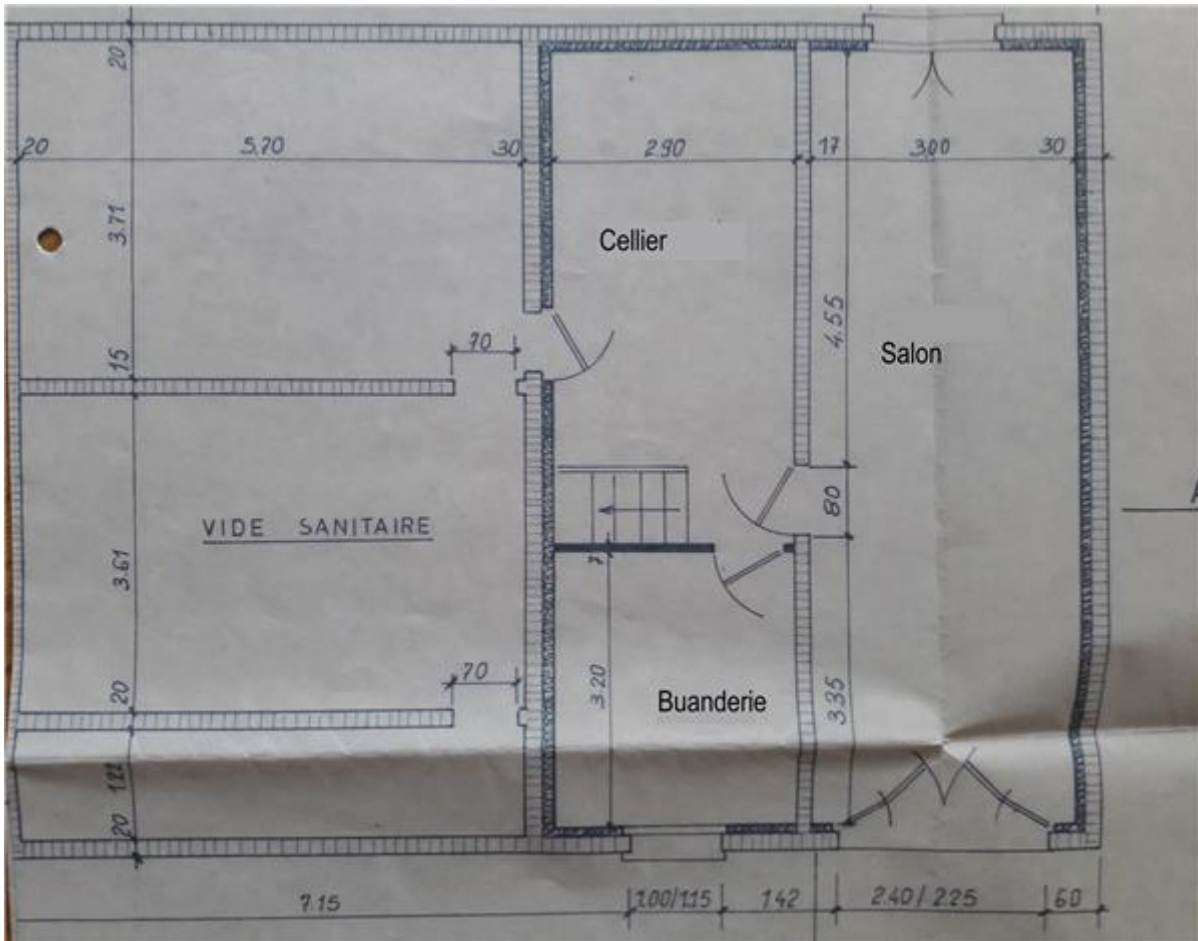
Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

RDC/Demi-niveau supérieur



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Demi-niveau inférieur/Vide sanitaire



DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s) Département : HAUTE GARONNE Commune : CÉPET (31620) Adresse : 60 impasse du 11 novembre 1918 Lieu-dit / immeuble :	Type d'immeuble : Maison individuelle + Hangar
▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété :	Date de construction : 1988 Année de l'installation : > à 15ans Distributeur d'électricité : Enedis Rapport n° : DELPECH 1456 21.05.19 ELEC La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ Identité du donneur d'ordre Nom / Prénom : DELPECH Claudie Tél. : 06.88.96.80.09 Email : Adresse : 60 impasse du 11 novembre 1918 31620 CÉPET
▪ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Autre le cas échéant (préciser) <input type="checkbox"/>

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ Identité de l'opérateur : Nom : BERREBI Prénom : Pascal Nom et raison sociale de l'entreprise : DIAG OCCIMMO Adresse : 19 rue d'Espagne 31140 PECHBONNIEU N° Siret : 814594776 00019 Désignation de la compagnie d'assurance : GAN ASSURANCES N° de police : 151694356 date de validité : 31/10/2019 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QualiXpert , le 28/10/2016 , jusqu'au 27/10/2021 N° de certification : C2422
--

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	CH 1	tous les socles de prise de courant comporte(nt) un contact de terre. Pour les socles de prise de courant de courant assigné \leq 16 A, ce contact de terre est réalisé par une broche; pour les socles de prise de courant de courant assigné 20 A ou 32 A, une alvéole de terre est admise
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	Cuisine	tous les socles de prise de courant avec contact de terre sont reliés à la terre par l'intermédiaire d'un CONDUCTEUR DE PROTECTION. Celui-ci peut être commun à plusieurs CIRCUITS
B.3.3.10 a)	Au moins un socle de prise de courant placé à l'extérieur n'est pas protégé par un dispositif différentiel à haute sensibilité \leq 30 mA.	Extérieur (terrasse)	Les CIRCUITS alimentant les socles de prise de courant placés à l'extérieur, équipés ou non d'un

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
			contact de terre reliée à la terre doivent être protégés par un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	Cuisine/Atelier (RDC/RDJ)	les dispositifs de CONNEXION (bornes, type « dominos », etc.) sont placés dans des boîtes de CONNEXION équipées de leur couvercle d'obturation ou dans des goulottes ou plinthes équipées de couvercles.

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	Cellier (Demi-niveau inférieur)	Les douilles de chantier ont un caractère provisoire...
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	Cuisine	Les CONDUCTEURS isolés sont placés sur toute leur longueur dans des conduits, goulottes, plinthes ou huisseries en matière isolante et ce, jusqu'à leur pénétration dans l'APPAREILLAGE, boîtes de CONNEXION, tableaux électriques et MATERIELS D'UTILISATION.

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

Etat de l'installation intérieure d'électricité

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
 (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
 (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
 (*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.1 b)	Elément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	Non visible
B.3.3.2 a)	Présence d'un CONDUCTEUR DE TERRE.	Non visible
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	Non visible
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	Non vérifiable sans démontage préalable des matériels électriques. Non prévu dans le cadre de la mission.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

Etat de l'installation intérieure d'électricité

Autres constatations

- Liaison équipotentielle supplémentaire : Pas d'éléments conducteurs dans la salle d'eau. Conduites d'eau en PER.
- Piscine : Ne sont pas concernés les MATERIELS ELECTRIQUES des PISCINES et bassins de FONTAINES alimentés depuis un socle de prise de courant (celui-ci étant démonté l'hiver).

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **21/05/2019**

Date de fin de validité : **21/05/2022**

Etat rédigé à **PECHBONNIEU** Le **22/05/2019**

Nom : **BERREBI** Prénom : **Pascal**

DIAG OCCIMMO
19 rue d'Espagne 31140 Pechbonnieu
Sarl au capital de 3000 Euros
Siret 814 594 776 000 19
Tél 06 36 36 86 41 Fax 09 58 95 67 54

ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.7.3 d)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	les dispositifs de CONNEXION (bornes, type « dominos », etc.) sont placés dans des boîtes de CONNEXION équipées de leur couvercle d'obturation ou dans des goulottes ou plinthes équipées de couvercles.

Point de contrôle N° B.8.3 a)



<u>Description :</u>	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.
<u>Observation(s)</u>	Les douilles de chantier ont un caractère provisoire...

Point de contrôle N° B.8.3 e)



<u>Description :</u>	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
<u>Observation(s)</u>	Les CONDUCTEURS isolés sont placés sur toute leur longueur dans des conduits, goulottes, plinthes ou huisseries en matière isolante et ce, jusqu'à leur pénétration dans l'APPAREILLAGE, boîtes de CONNEXION, tableaux électriques et MATERIELS D'UTILISATION.